

BEAUX-ARTS.

ARRÊTÉ.

Inventaire des Sites  
dont la conservation présente  
un intérêt général

*Le Ministre de l'Éducation nationale*

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des Monuments naturels et des Sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Sur la proposition de la Commission départementale des Monuments naturels et des Sites de Maine-et-Loire au cours de sa séance du 4 février 1935;

ARRÊTÉ

Article premier

Sont **inscrits** à l'Inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général, par application de l'article 4 de la loi du 2 mai 1930, les terrains de Roc Epine, à ANGERS (Maine-et-Loire) compris entre l'étang Saint-Nicolas, le chemin des Rêveries, le chemin de Roc Epine et la limite de la commune d'Avrillé et figurant au plan cadastral sous les N<sup>os</sup> 134 à 159.

Ces terrains appartiennent aux propriétaires suivants :

<u>Propriétaires</u>	<u>Parcelles</u>
M.M. Abélard, 30 rue Lenepveu . . . . .	151p
Almon, 22 route de Nantes . . . . .	149p, 151p
Mme Baumard, 6 rue Cupif . . . . .	149p, 151p
M.M. Belliard, 2 chemin des Travailleurs . . . . .	149p
Bouvet, à Montreuil-sur-Maine . . . . .	156, 158
Mme Vve Cheveau, 5 chemin des Rêveries . . . . .	134p

Propriétaires :

Parcelles :

M.M. Chevereau, à Villevêque . . . . .	149p, 151p
Crosnier, 4 chemin de la Meignanne . . . . .	140p, 141, 142, 143- 144p, 151p,
Eschmann, 15 bis, rue Hoche . . . . .	135p, 136, 137, 138- 139
Gandon, 1 chemin des Rêveries . . . . .	134p, 158p,
Mme Vve Gandon, 3 chemin des Rêveries . . . . .	134p
M.M. Gastineau, 19 rue d'Alger . . . . .	153p
Girard, 16 rue de Chef de Ville . . . . .	157p, 158p
Hénault, 28 rue Jean Bodin . . . . .	150p, 151p
Hénault, chemin des Travailleurs . . . . .	148p, 149p, 151p
Huchet, 7 chemin des Rêveries . . . . .	134p
Janvier, 47 chemin de la Meignanne . . . . .	151p
JOLY, 16 rue de la Censerie . . . . .	145p, 147p, 151p - 146p
LE MAREC, Chemin des Travailleurs . . . . .	135p,
Logeai, 9 rue Descartes . . . . .	153p
Martineau, 75 rue Saint-Lazare . . . . .	148p, 149p, 151p
Mareuil, à La Possonnière . . . . .	151p
Meslier, Chemin de Roc-Epine . . . . .	148p, 151p
Nourry, 7 rue de la Tannerie . . . . .	158p
Pasquier, chemin des Travailleurs . . . . .	151p, 152p
Petit, 130 rue de la Chalouère . . . . .	149p, 151p
Pichon, 19 Bd Carnot . . . . .	158p, 159
Piron, 27 chemin de Roc-Epine . . . . .	151p
Retif, 5 route de Beaucouzé . . . . .	149p, 151p
Mmes Rousseau et Pineau, 5 chemin de Roc-Epine . . . . .	144p, 145p, 147p, - 146p 151p
M.M. Riffaud, à la Rochefoucault . . . . .	151p
Sinnes, chemin des Travailleurs . . . . .	151p
Thomas, 18 place de la République . . . . .	150p, 151p
Vaillant, à Notre-Dame d'Allençon . . . . .	149p

Article 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département de Maine-et-Loire, au Maire d'Angers et aux propriétaires intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à Paris, le 15 AVR 1937

*154 et 155 voir  
la ville d'Angers*